

**Le nouvel
OBSERVATEUR
doit
son autorité
à son
INDEPENDANCE
FINANCIERE**

Le maintien
de cette
indépendance
dépend
essentiellement
DES
ABONNEMENTS**

Vous contribuerez person-
nellement à notre indépen-
dance en vous abonnant
dès aujourd'hui
(1 an : 100 F).**

Bulletin à découper et à retour-
ner, avec votre règlement, au
« NOUVEL OBSERVATEUR »
11, rue d'Aboukir, 2°

**Je souscris un abonnement
d'un an pour la somme de**

- France-zone franc : 100 F
- Etranger : 110 F

NOM

PRENOM

N° RUE

VILLE

NB : Au cas où mon abonnement
ne serait pas encore arrivé
à échéance (cocher case ci-
dessous), il sera automati-
quement prolongé de : 52
numéros.

abonnement nouveau

réabonnement

Je joins mon règlement par :

- chèque à l'ordre du « NOUVEL
OBSERVATEUR »
- mandat-lettre à l'ordre du
« NOUVEL OBSERVATEUR »
- chèque postal à l'ordre du
« NOUVEL OBSERVATEUR »
(3 volets)

N° 340

Chronologie des événements

● 26 janvier 1971 : « kidnappée », Béatrice Le Mire entre à la clinique Saint-François (Nice). Elle est « soignée » par le docteur Jean-Yves Girard.

● 1^{er} février 1971 : les amis de Béatrice déposent une requête demandant sa sortie « immédiate et sans délai ».

● 11 février 1971 : rapport du procureur de la République : « Les époux Le Mire ont entendu faire subir à leur fille une cure de « désintoxication intellectuelle ». Le tribunal de grande instance de Nice estime qu'un supplément d'information est nécessaire. Il désigne deux experts psychiatres. Mission : « Se pencher sur le comportement intellectuel de Béatrice Le Mire et dire si les idées enseignées par le sieur de Séligny sont de nature à compromettre son libre arbitre. » Le juge d'enfants commis ne s'est pas rendu à la clinique.

● 18 février 1971 : Paul de Séligny est expulsé des Alpes-Maritimes, par « éloignement administratif ».

● 26 février 1971 : rapport des experts psychiatres. Extrait des propos de Béatrice Le Mire : « Je sens que je deviens folle à cause de toutes ces histoires et des traitements que l'on me fait subir. » Conclusion au rapport : « Imprégnation neuroleptique... Aucune psychopathie n'est décelable... Elle doit sortir. »

● 27 février 1971 : Béatrice Le Mire « disparaît » de la clinique Saint-François.

● 13 mars 1971 : d'après la presse dominicaine, elle serait à Saint-Domingue.

● 22 mars 1971 : le jugement de la cour d'appel d'Aix donne en partie raison aux amis de Béatrice. Ils se pourvoient en cassation.

● 25 avril 1971 : Béatrice Le Mire a vingt et un ans.

● Fin avril 1971 : les télégrammes expédiés à l'ambassade de France sont renvoyés : « Le destinataire n'est pas à Saint-Domingue. »

● 5 mai 1971 : François Mitterrand, par une question écrite, demande des explications sur l'expulsion de Paul de Séligny.

● 13 mai 1971 : Michel Rocard dépose deux questions écrites concernant Béatrice Le Mire.

(1) Voir « le Nouvel Observateur », numéros 329, 330, 332 et 339.

Société

L'affaire Le Mire

** Où est Béatrice, et en quel état ?*

En janvier de l'année dernière, deux lycéens de Lille se suicidaient par le feu, à cause, disaient-ils, de l'horreur et de l'injustice de ce monde, et pour témoigner contre lui.

Backmann fit une enquête. J'écrivis un article intitulé « Changez la vie, pour qu'ils ne la quittent pas ». Dans le courrier que je reçus, il y avait une lettre signée de trois jeunes filles.

Les amis qui s'inquiètent de Béatrice Le Mire me rappellent qu'elle était l'une des signataires et avait rédigé le texte, dont ils ont retrouvé un double. Encore qu'elle disait : « Merci, merci de tout cœur », à Backmann et à moi-même, ce n'était là qu'un motif et une manière de m'apporter une pièce plus importante : la copie d'un message qu'elle venait d'envoyer à la mère de l'une des deux victimes. C'est celui-ci que nous publions.

Etre ou ne pas être

Il faut le lire avec une certaine froideur — si l'on peut... D'une part, en effet, il montre que Béatrice comprenait à merveille ces deux suicidés de Lille, car elle avait failli faire de même, quatre ans plus tôt, et cela en vertu des mêmes raisons morales, bien étrangères à cette fameuse « dépression nerveuse » dont elle parle, avec une âpre ironie, comme d'une étiquette que colle le conformisme sur toute révolte spirituelle.

D'autre part, on y voit la preuve directe que Béatrice — comme son frère — avait été délivrée de toutes ces tentations et hantises par M. de Séligny, à qui l'avaient confiée ses parents. Elle s'estimait définitivement hors d'atteinte. Attention : quand bien même cette influence de Séligny eût été suspecte, la « désintoxication intellectuelle » que Béatrice a subie resterait un crime, une honte inouïe dans un pays où est censée régner la loi. Mais il apparaît bien ici que sur l'essentiel — être ou ne pas être — cette influence était salutaire... Peut-être eût-il été bon qu'en un prochain stade de sa vie, elle s'en délivrât pour s'assumer enfin seule et entière. Mais cela ne regardait qu'elle, du moins à partir de ce 25 avril, où elle devenait majeure...

On s'est donc hâté, avant cette date où elle disposerait d'elle-même, de l'arracher par la force à cette

sorte d'éducation, probablement salubre, sans doute heureuse, en tout cas sans danger pour son psychisme ni sa morale, comme en fait foi la haute qualité de cette lettre, écrite à moins de vingt ans. On a utilisé à ce but des moyens qui, si j'en crois la presse française tout entière — après le communiste « Patriote de Nice » et « le Nouvel Observateur » —, relèvent du guet-apens, de la séquestration, de l'internement arbitraire, du viol de conscience, de l'assassinat mental.

De quel droit ?

Le fait nouveau, c'est qu'il n'y a pas de fait nouveau. C'est qu'arrivée le 13 mars à Saint-Domingue, où son père est ambassadeur de France, Béatrice Le Mire, depuis, a disparu. C'est que les lettres et télégrammes reviennent portant la mention « absente ». C'est que, depuis trois mois, l'inertie des pouvoirs publics, l'abstention, l'arbitraire ou la mauvaise grâce de la justice et de la police, au moins dans les Alpes-Maritimes, impliquent apparemment l'Etat dans le plus odieux des scandales. Qu'on n'espère plus l'étouffer. Nous sommes là, et nous sommes trop désormais pour laisser faire...

Mais ce n'est pas encore le pire. La lettre ci-après ajoute à notre colère l'angoisse la plus précise. Même si cette emprise de Paul de Séligny avait été à certains égards discutable — et qui a le pouvoir de s'en assurer ? Qui a le droit de le dire ? —, nul besoin d'être cleric en médecine ou psychanalyse pour craindre que l'arrachement brusque de Béatrice à ce milieu spirituel de son goût et de son choix, par des procédés qu'il faut bien appeler tortionnaires, ne mette en danger extrême sa personnalité demain, peut-être sa vie aujourd'hui...

Et ce n'est pas celui qui fut une fois son correspondant, c'est l'homme, le citoyen qui réclame une Béatrice Le Mire présentée à des gens dignes de foi — et saine... Alors, nous nous-tairons de grand cœur. Pas avant.

MAURICE CLAVEL

P.S. — M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, dont dépend le père de Béatrice, a-t-il gardé l'honneur que nous lui avons tous connu, dans le temps ?...